

GESTION DES STOCKS DURANT LA PÉRIODE DE TRANSITION DE « VENTE LIBRE » À « SUR ORDONNANCE SEULEMENT »

De février au 1er décembre 2018

13 octobre 2017 – Afin de soutenir l'utilisation responsable des antimicrobiens chez les animaux, l'Institut canadien de la santé animale (ICSA) et l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC) travaillent conjointement à sensibiliser les parties prenantes au changement de statut des antimicrobiens importants sur le plan médical qui passera à « sur ordonnance seulement » à compter de février 2018.

Santé Canada reconnaît la nécessité d'une période de transition pour s'adapter à ces changements, ce qui signifie que les produits visés par le nouveau statut « sur ordonnance seulement » pourront continuer à être mis en vente et distribués par les points de vente non spécialisés jusqu'au 1^{er} décembre 2018 sous leurs étiquettes « en vente libre » actuelles. L'industrie pharmaceutique vétérinaire a déjà entrepris le processus de mise à jour des étiquettes des produits antimicrobiens importants sur le plan médical afin de refléter le statut « sur ordonnance seulement » à venir et est en phase avec Santé Canada pour étiqueter tous les produits « sur ordonnance seulement » à compter du 1^{er} décembre 2018. Dès que ces étiquettes « sur ordonnance seulement » mises à jour seront disponibles, les entreprises pharmaceutiques vétérinaires commenceront à les utiliser et ces produits seront uniquement distribués par l'intermédiaire des vétérinaires. Les produits portant une étiquette « en vente libre » continueront à être distribués dans les points de vente non spécialisés et les fabriques d'aliments jusqu'au 1^{er} décembre 2018, après quoi tous les produits contenant des antimicrobiens importants sur le plan médical devront être utilisés conformément aux directives d'une ordonnance vétérinaire valide. Il est établi que les mêmes antimicrobiens importants sur le plan médical étiquetés en vente libre et sur ordonnance seulement se retrouveront ensemble sur le marché durant la période de transition.

Les entreprises d'aliments pour les animaux pourront entreposer ces prémélanges médicamenteux « sur ordonnance seulement » et les ajouter aux aliments complets, aux suppléments et aux micro et macro-prémélanges, et pourront vendre ces produits médicamenteux à leurs clients à condition de posséder une ordonnance valide en dossier en date du 1^{er} décembre 2018. Cependant, les produits sur ordonnance contenant des antimicrobiens importants sur le plan médical sous leur forme « pure », qu'il s'agisse d'un produit pour additif alimentaire injectable, hydrosoluble ou médicamenteux, ne pourront être vendus que par un vétérinaire ou un pharmacien breveté après le 1^{er} décembre 2018.

À compter du 1^{er} décembre 2018, tous les produits contenant des antimicrobiens importants sur le plan médical auront le statut « sur ordonnance seulement », sans égard à la mention

UTILISEZ DE FAÇON RESPONSABLE

**GESTION DES STOCKS DURANT LA PÉRIODE DE TRANSITION
DE « VENTE LIBRE » À « SUR ORDONNANCE SEULEMENT »
De février au 1er décembre 2018**

apparaissant sur l'étiquette, et ne seront plus vendus par des points de vente non spécialisés. Les produits contenant des antimicrobiens importants sur le plan médical « en vente libre » ne seront plus offerts sur le marché canadien. Les membres de l'ICSA collaboreront avec leurs clients afin de gérer leurs stocks en conséquence pour s'assurer que ces produits sur ordonnance ne soient plus offerts dans les points de vente non spécialisés à compter du 1^{er} décembre 2018 et pour s'assurer également que le chemin d'approvisionnement garantisse la supervision d'un vétérinaire.

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Jean Szkotnicki
Institut canadien de la santé animale
(519) 763-7777
cahi@cahi-icsa.ca
160, Research Lane Suite 102
Guelph, Ontario N1G 5B2

Mélissa Dumont
Association de nutrition animale du Canada
(613) 241-6421
info@anacan.org
150, rue Metcalfe, Bureau 1301
Ottawa, Ontario K2P 1P1

CONTAINS
ANTIMICROBIAL
USE RESPONSIBLY

CONTIENT UN
ANTIMICROBIEN
UTILISEZ DE FAÇON RESPONSABLE